

Etat-Civil

Mois de Septembre 2017

Naissances

Gabrielle CARLIER, le 10 juillet 2017

Hector CORDONNIER, le 17 juillet 2017

Gaspard VICART, le 29 juillet 2017

Gabin VIEZ, le 15 juillet 2017

Inaya ESCAL BRUNET, le 29 juillet 2017

Mariages

François MAYEUX & Alisson DEBRAY, le 15 juillet 2017

Jean-Luc VÉRITÉ & Angélique LEGRAND, le 19 août 2017

Décès

Daniel RIQUIEZ, le 30 juin 2017

Joël MOURIER, le 10 juillet 2017

Agenda

Samedi 2 Septembre : 6^{ème} Forum des sports, salle Pierre Sueur

Samedi 16 Septembre : Exposition des artistes de Beauval d'hier et d'aujourd'hui, entrée libre.

Monsieur BRISSE, passeur de talent, Les Amis du Musée Lombart, Les Amis de la Culture et la municipalité de Beauval vous invitent à découvrir une exposition des **artistes de Beauval d'hier et d'aujourd'hui** le samedi 16 septembre de 14h à 18h en Mairie.

Vous pourrez y admirer des œuvres de Félix NIAUT, Horace COLMAIRE, Rosemonde JONARD, Solange SCAL, Rolande LAINE, Brigitte PICHON, Dominique MARCHANDISE, Jean-Claude ORTIZ-VILLA, Robert PION et Monsieur DELVALLEZ.

Venez nombreux saluer

la richesse artistique de notre commune !



Mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi matin.

Dans le cadre du rétablissement de la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre prochain, un accueil périscolaire sera mis en place le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h 00 en période scolaire pour les familles qui le souhaitent. Les enfants pourront arriver progressivement de 7 h 30 à 12 h 00 et devront obligatoirement être présent jusqu'à 12 h 00.

C'est le tarif en vigueur qui sera appliqué de 7 h 30 à 12 h 00 à savoir :



Quotient familial en €	Carte de 20 heures
Entre 0 - 600	16 € la carte
Entre 601 - 1 050	18 € la carte
Plus de 1 050	20 € la carte



DIRECTION REGIONALE DE PICARDIE

SERVICE STATISTIQUE

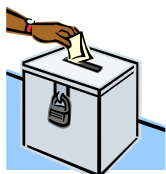
ENQUETE STATISTIQUE SUR L'HISTOIRE DE VIE ET LE PATRIMOINE DES MENAGES

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise entre le 25 septembre et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La ré-interrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral. Cette inscription est indispensable pour pouvoir voter.

Toutes les personnes majeures jouissant de leurs droits civils et politiques qui ne sont pas déjà inscrites sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Passée cette date, si des élections étaient organisées en 2018, toute personne n'ayant pas demandé son inscription sera dans l'impossibilité de voter.

AVIS



Le relevé d'index des compteurs d'eau commencera courant septembre.

Aussi, nous vous demandons de laisser propre et libre l'accès de votre compteur d'eau à l'agent chargé du relevé.

Facilitez votre suivi médical, ouvrez votre Dossier médical partagé

Traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, allergies... le Dossier médical partagé facilite votre suivi par votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Son accès est hautement sécurisé : à part vous, seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.

Le Dossier médical partagé permet d'accéder aux informations médicales utiles pour vous soigner de manière optimale et notamment de prévenir le risque d'interactions entre différents médicaments ou de vous éviter des examens inutiles.

Pour le créer, munissez-vous de votre carte Vitale et connectez-vous à mon-dmp.fr, adressez-vous à un professionnel de santé, à un établissement de santé ou rendez-vous dans un accueil de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Somme, où un conseiller vous accompagnera dans la création de votre compte.

La création d'un Dossier médical partagé ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement.

Pour toute question, des conseillers dédiés sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au 0 810 331 133 (Service 0,06€ / min + prix appel).

INFORMATION POUR VOS REVUES, SITE INTERNET.....

Les Rendez-vous de la retraite du 20 au 25 novembre 2017

L'Agirc et l'Arrco organisent les « **Rendez-vous de la retraite** » du 20 au 25 novembre 2017 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Deux temps rythment cette manifestation :

- **des conférences gratuites** et ouvertes à tous organisées en partenariat avec la presse régionale et retransmises sur leur site.

- **des portes ouvertes** dans les Centres d'information retraite Agirc-Arrco (CICAS) le 24 (de 9h à 17h) et 25 novembre (de 9h à 13 h). Des conseillers vous y attendent pour une information personnalisée et gratuite sur vos droits à retraite (de base et complémentaire Agirc-Arrco et Ircantec), et répondre à toutes vos questions.

Pour connaître le jour et l'heure des conférences et l'adresse du Cicas le plus proche de chez vous, consultez le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr

Pour poser vos questions, **un accès en ligne et en continu** à une équipe **d'experts retraite** est également à disposition sur le site lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr ou leur page facebook.

Pour rappel : **L'Agirc et l'Arrco** sont les deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Aujourd'hui, l'Agirc et l'Arrco couvrent 30 millions de personnes, **18 millions de salariés et 12 millions de retraités**. Les CICAS sont les Centres d'information retraite Agirc-Arrco. Leurs missions :

- informer et conseiller les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite Arrco, Agirc et Ircantec ;

- préparer les demandes de retraite au titre de ces trois régimes.

On compte 1 CICAS par département métropolitain, 5 à Paris, 500 lieux de permanence, 800 conseillers.

Unité Locale du Doullennais



1 avenue du Général de Gaulle
80600 DOULLENS
Tél : 03 22 77 21 68 (Local)
06 15 93 08 60 (Président)

CROIX ROUGE Française
PARTOUT OU VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Annexe : L'Usine : 5 Route Nationale
80370 BERNAVILLE

Informations sur certaines des actions de

L'Unité Locale du Doullennais de la Croix Rouge Française

Dans le cadre des actions sociales, et sur le thème « Accompagnons au quotidien nos concitoyens les plus vulnérables », **L'Unité Locale du Doullennais de la Croix Rouge Française gère dans ses locaux de Doullens et de Bernaville des Vesti-Boutiques.**

Il s'agit de lieux ouverts à tous, dans lesquels à des prix modiques, il est possible de trouver des vêtements en bon état et du linge de maison.

Pour Doullens cette Vesti-Boutique est ouverte les lundis et jeudis de 14 h à 16 h et se situe sur le site caritatif des anciennes usines Sueur au carrefour de la Côte de Saint Pol et de la Route d'Abbeville. A Bernaville dans les locaux de « l'Usine » 5, Route Nationale, à la sortie de la ville en direction de Doullens, la vesti Boutique est ouverte les mardis de 14 h à 16 h.

Comme dans les magasins traditionnels, les articles proposées à la vente évoluent au fil des saisons et les pièces trop datées et hors mode sont retirées de la vente. Un des critères étant que seuls les vêtements qui sont jugés dignes d'être portés par tous sont mis en vente.

Les vêtements et le linge de maison ainsi présentés proviennent de personnes qui n'en ont plus ou pas d'usage et qui les déposent dans des boxes labellisés Croix Rouge Française situées à ce jour devant nos locaux, et dans la cour de la mairie de Beauquesne ou directement dans les Vesti-Boutiques

Les bénévoles qui « travaillent » dans ces lieux effectuent un premier tri et éliminent les pièces en trop mauvais états ou qui ne répondent pas à nos critères de mises en vente, ce rebus est récupéré par une recyclerie qui nous l'achète triés en sacs.

Dans le même esprit **nous gérons sur Doullens, dans le même lieu un Espace Mobilier**, dans lequel nous proposons des meubles, et divers objets usuels de la vie courante, les personnes souhaitant donner du mobilier peuvent nous appeler et des bénévoles passent à domicile afin de le prendre en charge. Nous assurons aussi la livraison des achats effectués dans cet Espace mobilier. Des réductions sur les prix affichés sont accordées aux personnes en difficulté.

Dans des situations d'urgence, par exemple suite à un incendie... du mobilier, de la vaisselle, du linge de maison, des vêtements sont données aux victimes

Les bénéfices retirés de ces opérations sont affectés à des actions d'aide sociale : sur dossiers rédigés par les services sociaux aides ponctuelles aux personnes en difficultés : règlement de factures d'eau, d'électricité et de chauffage pour la plupart des demandes formulées. Il peut arriver que nous achetions également des compléments de denrées alimentaires pour notre action de distribution en partenariat avec la banque Alimentaire de la Somme : lait, produits pour enfants en bas-âge....

Contact : 03-22-77-21-68

François Lagadec

Président Unité Locale du Doullennais de la Croix Rouge Française —version juillet 2017.

Les Déjections Canines



Y en a marre des crottes de chien sur les trottoirs.... Eh m.... !, j'ai encore marché dedans ! C'est vraiment << dég..... >> ... beurk !

Nous en avons tous fait les frais un jour ! Disons le haut et fort ... <<y en a marre >>

Eh oui ; le manque de civisme de certains de nos concitoyens fait que l'état de propreté de notre village se dégrade de jour en jour avec notamment, les nombreuses déjections canines qui jonchent nos trottoirs.

Et maintenant on ramasse

N'en déplaise à certains, les chiens font partie du paysage urbain, mais leurs déjections aussi ! Une fatalité ? Surement pas.

Avec un réflexe civique de la part de chacun, la crotte de chien pourrait ne plus avoir droit de cité. Les désagréments que représentent les déjections canines laissées sur les lieux de passage ne sont pas limités qu'à l'esthétisme ou au confort. La pollution canine est suffisamment visible pour ne pas en rajouter.

La Municipalité n'est pas l'ennemie du chien, il a sa place dans le village, mais son propriétaire a aussi des devoirs : à commencer par celui du ramassage.

La législation

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ces cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts public, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Reprise le mercredi 13 septembre 2017 Salle Pierre Sueur de Beauval
à 19h30 pour les personnes intéressées par le STEP, 20h00 pour la gymnastique

Possibilité d'assister aux deux séances d'essai sans engagement, de moduler votre séance par demi-heure suivant votre disponibilité, votre forme, vos envies...choix à l'inscription.

Pour rester en forme et entretenir votre corps et votre cœur sur des rythmes modernes ou reprendre une activité sportive dans une ambiance très conviviale : pas d'hésitation, vous serez les bienvenues !

Contact : Mme Françoise NICOLAY - Tel : 03-22-32-79-46

Possibilité de nous rencontrer au FORUM des Associations le samedi 2 septembre pour de plus amples renseignements et retraits de 2 séances gratuites en vue d'une future inscription.

Associations ENERGIES

TAICHI et Qi GONG à BEAUVAL

Un passeport « prévention santé », pour une meilleure qualité de vie :

Une activité physique douce qui prend en compte le corps et l'esprit : c'est une gymnastique énergétique globale. Cette pratique d'origine chinoise comporte un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur et précision ; elle travaille la respiration, et vise à améliorer l'équilibre, la souplesse et renforce le système musculo-squelettique ; elle permet d'apaiser le mental, d'améliorer la concentration, la vivacité d'esprit et la mémoire.

Après un échauffement d'1/4 heure, nous pratiquons Qi gong et Tai-chi-chuan.

Pratique : le MARDI de 18h30 à 19h45 sauf durant les vacances scolaires. Reprise le 5/09/2017 pour 36 séances sur l'année scolaire 2017/2018.

Lieu : salle Pierre Sueur, rue P Sueur à Beauval (prendre la rue du château d'eau puis 1^{re} à gauche)

Professeur certifié Taïchi : Jean MOREL.

Cout : il est variable selon le nombre de personnes et séances : plus nous serons nombreux moins le cout sera élevé ;

Actuellement le cout annuel est de 180€ pour le cours de pratique (15 adhérents) soit 5€/séance.

Le paiement s'effectue de manière échelonnée, chaque trimestre ; le montant est pour le moment de 60€ ; il est fait par chèque au nom de l'association.

Deux séances gratuites pour les nouveaux arrivants avant inscription.

Adhésion à l'association : 10€/année scolaire (paiement de l'assurance collective)

Un certificat médical est nécessaire à l'inscription.

Contact, Association ENERGIES : Dominique Colin 0632585033

bourgois.patrice@orange.fr

Isabelle Blanger, sophrologue Caycédiennne, diplômée de l'école de Sophrologie de l'Artois, membre de la chambre syndicale de sophrologie de Paris, en collaboration avec le cabinet médical de Beauval, augmente sa vacation.

En effet, déjà présente tous les samedis matins depuis 1 an, elle sera également présente les jeudis après-midis au 1 rue Trilloy. Elle rejoindra ensuite l'équipe pluridisciplinaire à l'ouverture de la maison médicale en 2018.

Pour mémoire la sophrologie pour : la relaxation profonde du corps et de l'esprit, gestion de la douleur, accompagnement dans la maladie, retrouver la confiance et l'estime de soi, stress, anxiété, crise de panique, mieux gérer les moments difficiles de la vie, addictions, phobies, peurs diverses, préparation aux examens, optimiser son potentiel physique et intellectuel, sortir de la déprime, apprendre à voir le positif, accompagnement dans la grossesse et la parentalité..

Pour tous renseignements ou prise de rendez vous : 06 19 86 67 19



Association MOVING de Beauval



Petit Rappel : L'Association MOVING, animée par Claudine Boussy, a donné, samedi 24 juin, son gala de danse annuel à l'Espace Culturel de Doullens.

La manifestation s'est déroulée en présence d'un public nombreux et notamment celle de Monsieur Rabouille, Maire de Beauval. L'association les en remercie chaleureusement.

Sur le thème, *Les Richesses du Temps*, de nombreux extraits musicaux avaient été programmés : Tchaïkovski, Beethoven, Barathi, C. François, A. Bashung, D. Bowie, M. Jackson, Prince....

Danseuses et danseurs ont effectué tous ces tableaux avec bonheur pour le plus grand plaisir de leurs familles et amis réunis dans la salle.



Les petits Rats de l'opéra
Groupe juniors et intermédiaires

Voyage en Inde
Groupes intermédiaires, ados et adultes



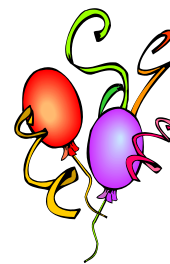
L'Association MOVING accueille depuis quatorze ans adultes et enfants et ce, toute l'année. Elle regroupe une cinquantaine de participants autour d'activités au choix : danses variées contemporaines et classiques, overdance et stretching.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur Facebook ou au Forum des Associations le samedi 2 septembre 2017 à la Salle Pierre Sueur de Beauval.

La Présidente Doriane De Grave



**Repas annuel du Tarot Beauvalois,
le Samedi 7 Octobre 2017
Salle Paul Bourdon**



**Menu adulte à 17 Euros
1 apéritif offert**

Carbonnade flamande

Salade, Fromage

Farandole de desserts

Café

Menu enfant à 8 Euros

Spaghettis bolognaise

Glace

1 boisson

Animation musicale



**Début de la soirée
à partir de 19 heures.**

Inscription jusqu'au 2 Octobre 2017

- 06.60.62.38.54 (Contet Corine)

- 06.07.88.17.98 (Mestre Benoît)

JUDO, c'est la rentrée !

Les inscriptions se dérouleront le samedi 2 septembre 2017, lors du forum des sports, de 14h à 17h salle Pierre Sueur ainsi qu'une bourse aux kimonos. Si votre kimono est trop petit alors n'hésitez pas à l'amener il pourra servir à un autre judoka.

Les cours auront lieu le samedi

de 10h à 11h pour les 5-7 ans, de 11h à 12h pour les 8-9 ans, de 14h à 15h pour les katas, de 15h à 17h pour les 10 ans et plus

Le jeudi

de 18h à 19h pour les 6-9 ans, de 19h à 20h30 pour un entraînement compétition

La reprise des cours aura lieu le jeudi 7 septembre 2017 aux horaires ci-dessus.

Si vous avez besoin de renseignements, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer le 2 septembre ou à me contacter au 03-22-32-03-75.

Si le judo t'intéresse alors rejoins-nous. Il y a 3 séances d'essais avant toute inscription définitive.



Bonne rentrée à tous !

La Présidente, A. THUILLIER - RABOUILLE

BALON AU POING BEAUVAL

Quelle journée ce 15 août 2017. 2 équipes "cadet" et 1 équipe "excellence", représentaient la Fraternelle lors des phases finales du championnat de France au ballodrome de la Hotoie. Au terme de parties acharnées, le club enrichit son palmarès de 2 nouveaux titres.

L'équipe de cadet emmenée par Andy ESCAL s'est adjugée le drapeau en battant en finale l'équipe de Raincheval par 7 jeux à 3.

En excellence, l'équipe emmenée par Cedric DERNY remporte, 23ans plus tard, le titre de champion de France de la catégorie reine en battant la formation de Beauquesne, championne en titre, par 7 jeux à 5.

FELICITATIONS à nos athlètes pour leurs prestations, d'avoir porté dignement les couleurs de notre club, et aux supporters qui étaient présents pour encourager et booster nos joueurs.

Sportivement.



RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL 03/07/2017

Tous présents sauf Mme SARA M. représentée par Mme CONTET C., Mme SARA C. représentée par Mme LEMAIRE J., Mme CAZIN S., M. PETIT J., M. THUILLIER B. et Madame LIEVRE S.

Mme Elodie FONTAINE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu du 13 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Remplacement d'une pompe au surpresseur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire remplacer la pompe du surpresseur par Véolia pour un montant de 3 896.89 € HT soit 4 676.27 € TTC.

Suite résumé du conseil municipal du 3/07/2017

Organisation de la semaine scolaire

Le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

P. LUCAS demande si les enseignants et les parents d'élèves avaient des avis différents sur la question.

M. le Maire répond que seul un parent d'élève a voté contre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Émet à l'unanimité un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

Création de postes en vue des avancements de grade 2017

M. le Maire explique à l'assemblée qu'en vue des avancements de grade du personnel, il est nécessaire de créer 4 postes (modifications). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les postes énumérés.

Modification de l'acte constitutif de la régie droit de place

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Mr le Maire à modifier les articles 3 & 4 de l'arrêté du 27 novembre 1995 comme suit : Article 3 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 € (trois cents euros). Article 4 : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins une fois tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction.

Modification de l'acte constitutif de la régie restauration scolaire

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Mr le Maire à modifier l'article 6 de l'arrêté du 1er août 2017 comme suit : Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

Autorisation de division parcellaire et de création de deux parcelles dans la parcelle AA331

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la division parcellaire de la parcelle AA 331 et d'engager la procédure permettant la création de deux terrains à bâtir.

Raccordement au réseau électrique des ateliers chemin du Rouval - Devis d'ENEDIS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'alimenter en énergie électrique l'atelier municipal chemin du Rouval avec une puissance de raccordement de 36 kva conformément à la proposition de raccordement d'ENEDIS.

Extension du réseau électrique chemin du Rouval - Estimation sommaire de la FDE 80

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux d'extension du réseau de distribution d'énergie électrique chemin du Rouval.

Achat d'une désherbeuse

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter une désherbeuse pour 1 166.40 € TTC.

Achat de deux tondeuses

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter deux tondeuses Mulching pour un montant total de 4 013.28 € TTC.

Autorisation de remboursement d'un chèque

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement de la somme de 390.87 € à M. le Maire pour l'achat de ventilateurs en urgence pour l'école.

Décision Modificative Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre la décision modificative pour l'achat de la désherbeuse et les tondeuses, le raccordement et l'extension du réseau électrique chemin du Rouval et la reprise du C15.

Levée de la séance à 20h50.

Compte rendu intégral disponible en Mairie et sur le site www.beauval.fr